

LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES



Les dispositions du **Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD)** sont entrées en vigueur le 25 Mai 2018. Ce texte est désormais la référence unique pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Il **renforce les droits des individus concernant la protection de leurs données à caractère personnel et responsabilise les acteurs du traitement de ces données.**

Une **donnée à caractère personnel est une information qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement.** Il peut s'agir d'un nom, d'une photographie, d'un numéro de téléphone, d'un identifiant de connexion informatique, d'une adresse postale, d'un enregistrement vocal, d'un numéro de sécurité sociale, d'un mail...

Parmi ces données personnelles, certaines sont considérées comme sensibles, car elles touchent à des informations qui peuvent donner lieu à une discrimination ou des préjugés. Ces données sensibles doivent faire l'objet d'une protection et d'une confidentialité accentuée.



Les données de santé sont des données sensibles.

En tant que professionnel exerçant dans un établissement de santé, vous collectez et traitez des données à caractère personnel et des données sensibles. Pour ces données, vous êtes tenus par la loi au secret professionnel (sauf exception légale : maltraitance par exemple) ainsi qu'au respect des droits des patients.

D'autre part, pour gérer votre activité professionnelle, l'Hôpital collecte et traite certaines de vos données personnelles. Dans ce cadre, vous disposez également des droits relatifs à la protection de vos données, que vous pouvez exercer à tout moment. Ces droits sont :

- Le droit d'être informé de manière claire et précise sur la collecte de vos données personnelles
- Le droit d'accéder à vos informations personnelles collectées
- Le droit de rectifier ou de compléter les informations vous concernant
- Le droit de limiter le traitement de vos données
- Le droit à la portabilité de vos données
- Le droit de vous opposer au traitement de vos données
- Le droit de demander l'effacement des données vous concernant

L'Hôpital a nommé, auprès de la CNIL, un **DPO : Délégué à la protection des données.**

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations et pour toutes questions relatives à vos données personnelles, n'hésitez pas à le contacter :

Mr Willy CONSTANT, Délégué à la protection des données

Téléphone : 01.34.69.74.14

Adresse e-mail : dpo@hgiap.fr

